

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Ville de Fréjus

Tous types de handicap



Public concerné

- › Enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers âgés de 3 à 12 ans

24 sites périscolaires
9 sites ALSH mercredis et vacances scolaires
1 guichet unique



ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › Un accueil « sur mesure » = Protocole d'Accueil Spécifique
- › Une charte d'accueil à destination des familles et du grand public pour expliquer la démarche au sein des ALSH
- › Une référente accueil inclusif
- › Un livret d'accueil qui permet de mieux cerner les besoins de l'enfant à destination des équipes.
- › Modulations et aménagements de la journée de l'enfant suivant ces besoins avec des tarifs adaptés
- › Un suivi régulier de la prise en compte des besoins de l'enfant ainsi que de son évolution au sein du collectif
- › Du personnel spécialisé = personne ressource présente en plus dans les équipes
- › Un plan de formation ciblé pour les équipes d'animations et des personnes ressources
- › Un réseau de partenaires

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

-



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › Mme Borg Sandra Directrice de l'Enfance et Accueil famille
- › Mme Millot Perrine Référente accueil inclusif



CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › Ville de Fréjus



PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

Nous accompagnons les familles dans la scolarité de leur enfant au moment où elles en ont besoin, qu'il y ait une reconnaissance de handicap ou pas.



CAPACITÉ D'ACCUEIL

-



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Suivant les besoins de chacun, rendez-vous en physique, appel téléphonique, mail...



PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

› Gratuite



ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

› Le Florus Bât C, Place Mangin, 83600 Fréjus



PERSONNE À CONTACTER

- › Accueil à la DEA : 04.94.17.66.89 enfance.education@ville-frejus.fr
- › Millot Perrine 06.47.91.34.64 p.millot@ville-frejus.fr



ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

Ouverture au public :

- › Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
- › Le vendredi de 8h30 à 12h15



SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

-



PARTENAIRES SOCIAUX

- › CAF, PARIH 83... Tous partenaires possibles aidant les familles.